

N° 5679³**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI

1. relatif au stage des magistrats et futurs magistrats étrangers, et
2. portant modification de:
 - la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;
 - la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(13.7.2007)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 13 juillet 2007 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

1. relatif au stage des magistrats et futurs magistrats étrangers, et
2. portant modification de:
 - la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;
 - la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 juillet 2007 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 19 juin 2007;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 13 juillet 2007.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

